

## **SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA - SOPAT -**

La Société de Production Agricole Téboulba - SOPAT - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 09 juin 2008 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **10.000.000 dinars** à **10.500.000 dinars**, et ce, par l'incorporation des réserves pour un montant de **500.000 dinars** et l'émission de **100.000 actions nouvelles gratuites** de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **01 juillet 2008** à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt (20) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1er janvier 2008**.

### **Cotation en Bourse :**

- ◆ Les actions anciennes de la SOPAT (Mnémonique : SOPAT ; Code ISIN : TN0007290018) seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **01 juillet 2008**.
- ◆ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **01 juillet 2008** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, dès leur création.
- ◆ Les droits d'attribution (Mnémonique : SOP08 ) seront négociables en bourse à partir du **01 juillet 2008**.

### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **01 juillet 2008**.